



TARIFS DES PRESTATIONS

- **VENTES IMMOBILIERES :**

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € TTC.
Une majoration de 750 € TTC sera appliquée sur la vente de lots de copropriété.
Les Frais de dossier sont fixés à 400 € TTC, compris dans les honoraires.
Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

- **VENTE EN VIAGER OCCUPÉ :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT soit 8,34% TTC, au-delà, 7% HT soit 8,34% TTC sur la part inférieure ou égale à 300 000 € et 3% HT soit 3,60% TTC sur la part supérieure à 300 000 €. Facturation minimale 5000 € HT, soit 6000 € TTC.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

Honoraires à la charge intégrale à la fois du bailleur et du locataire : un mois de loyer HC à la charge du bailleur et un mois de loyer HC à la charge du locataire. Ces honoraires sont plafonnés à 15 euros TTC du m² en zone très tendue, 13 euros TTC du m² en zone tendue et 11 euros TTC du m² partout ailleurs.

Cela comprend les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrée, inclus, sont de 3 euros TTC/m² et sont déduits en cas de réalisation par un tiers.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**

Nos honoraires sont fixés à 15% HT soit 18% TTC du loyer annuel payable lors de l'entrée dans les lieux, à charge partagé entre le preneur et le bailleur.

- **MANDAT D'ACHETER ET/OU DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € TTC.
Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC, compris dans les honoraires.

- **MANDAT DE NEGOCIATION :**

Négociation d'un prix de vente ou de locations professionnelles ou commerciales, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire : 3% TTC du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50 % TTC de la baisse de prix obtenue.

- **AVIS DE VALEUR ECRIT :**

180 € TTC à la charge du demandeur.

- **CONSULTATIONS DETACHEES DES MANDATS CONFIES :**

120 € TTC de l'heure.

Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente ou en location

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR SIMPLE DEMANDE